

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22
Suppléant votant : 1
Pouvoirs : 7
Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-053-2023

Objet : Désaffectation et déclassement du bien situé 47 rue de Candy à Bracieux

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que La Poste, qui occupait le bien situé 47 rue de Candy à Bracieux, a résilié son bail à compter du 31 octobre 2022. Le bâtiment ayant abrité, de 2011 à 2022, un centre de tri postal, et La Poste ayant parmi ses missions l'exercice du service public du courrier, il pourrait être considéré que le bien fait partie du domaine public.

Dès lors, afin de sécuriser toute opération de cession ou de location du bien (qui serait alors entachée de nullité en cas d'appartenance avérée au domaine public), il convient, sur la base de la désaffectation du bien, de prononcer le déclassement de celui-ci du domaine public et son classement dans le domaine privé de la collectivité.

Considérant la libération des lieux par La Poste le 31/10/2022 ;

Considérant le procès-verbal de constat de désaffectation dressé le 06/04/2023 par Maître VERMEULEN, huissier de justice associé ;

Après présentation à la commission développement économique du 7 juin 2023 ;

Monsieur le Vice-président propose au Conseil communautaire de :

- Constaté la désaffectation du bien situé 47 rue de Candy à Bracieux ;
- Prononcer le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la collectivité ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONSTATE la désaffectation du bien situé 47 rue de Candy à Bracieux ;**
- **PRONONCE le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la collectivité ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toute pièce relative à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT